

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

Au président de la Chambre des communes et au président du Sénat

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Commissariat aux langues officielles, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Commissariat aux langues officielles au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du Commissariat aux langues officielles dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur les langues officielles*.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, FCA

Le 25 juillet 2012
Ottawa, Canada

Commissariat aux langues officielles

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Commissariat aux langues officielles (Commissariat). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des conventions comptables du Conseil du Trésor, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Commissariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Commissariat concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Commissariat sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne sont aussi revus par le comité de vérification et d'évaluation, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au commissaire.

Le Bureau du vérificateur général, auditeur indépendant du gouvernement du Canada a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Commissariat sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes du Commissariat en matière de rapports financiers.

Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles

Lise Cloutier
Dirigeante principale des finances
Commissaire adjointe
Gestion intégrée

Ottawa, Canada
Le 25 juillet 2012

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
État de la situation financière
Au 31 mars

(en dollars)

	2012	2011
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 828 491	1 553 693
Indemnités de vacances et congés compensatoires	724 799	714 719
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 512 011	3 112 185
Total des passifs	4 065 301	5 380 597
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 664 526	1 431 375
Débiteurs et avances (note 6)	144 515	96 669
Total des actifs financiers	1 809 041	1 528 044
Dette nette	2 256 260	3 852 553
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	7 164	7 708
Immobilisations corporelles (note 7)	788 265	1 313 119
Total des actifs non financiers	795 429	1 320 827
Situation financière nette	(1 460 831)	(2 531 726)

Obligations contractuelles (note 8)

Passif éventuel (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Graham Fraser

Commissaire aux langues officielles

Ottawa, Canada

Le 25 juillet 2012

Lise Cloutier

Dirigeante principale des finances

Commissaire adjointe

Gestion intégrée

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État des résultats et de la situation financière nette pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2012 Résultats prévus	2012	2011 Redressé (note 12)
Charges			
Protection des droits linguistiques	8 121 245	7 978 071	7 867 216
Promotion de la dualité linguistique	8 454 407	7 384 593	7 669 677
Services internes	7 256 866	9 116 604	9 397 786
Total des charges	23 832 518	24 479 268	24 934 679
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	23 832 518	24 479 268	24 934 679
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	20 771 107	22 116 205	21 512 903
Variation du montant à recevoir du Trésor	(91 484)	233 151	(81 733)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	3 014 303	3 200 807	3 009 042
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	138 592	(1 070 895)	494 467
Situation financière nette – début de l'exercice	(2 627 294)	(2 531 726)	(2 037 259)
Situation financière nette – fin de l'exercice	(2 765 886)	(1 460 831)	(2 531 726)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État de la variation de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2012 Résultats prévus	2012	2011 Redressé (note 12)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	138 592	(1 070 895)	494 467
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	405 877	101 157	411 359
Amortissement des immobilisations corporelles	(610 183)	(624 992)	(775 658)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	-	(1 019)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(204 306)	(524 854)	(364 299)
Variation due aux charges payées d'avance	-	(544)	7 708
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(65 714)	(1 596 293)	137 876
Dette nette – début de l'exercice	3 921 724	3 852 553	3 714 677
Dette nette – fin de l'exercice	3 856 010	2 256 260	3 852 553

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	24 479 268	24 934 679
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(624 992)	(775 658)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(1 019)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(3 200 807)	(3 009 042)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs et avances	47 846	48 608
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(544)	7 708
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(274 798)	5 207
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(10 080)	88 881
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 600 174	(198 839)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	22 015 048	21 101 544
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	101 157	411 359
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	101 157	411 359
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	22 116 205	21 512 903

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Parlement canadien a adopté la première *Loi sur les langues officielles* en 1969. Cette *Loi* stipulait que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ».

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur en 1988 et a été modifiée le 25 novembre 2005. La *Loi* établit trois objectifs fondamentaux pour le gouvernement du Canada :

- a. assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et leur égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans toutes les institutions fédérales ;
- b. préciser les pouvoirs, les obligations et la mission des institutions fédérales en matière de langues officielles ;
- c. appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein de la société canadienne.

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat), qui dessert la population avec ses bureaux à Ottawa et ses cinq bureaux régionaux, appuie le commissaire aux langues officielles dans l'accomplissement de son mandat, à savoir, prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer l'égalité de statut et d'usage de chacune des langues officielles et à faire respecter la lettre et l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le Commissariat a trois activités de programme qui sont décrites ci-dessous :

L'activité **Protection des droits linguistiques** permet au Commissariat d'enquêter sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, d'évaluer le respect de la *Loi sur les langues officielles* par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi* grâce à des mesures du rendement et à des vérifications, et d'intervenir de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la *Loi*. Le Commissariat peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi*.

L'activité **Promotion de la dualité linguistique** permet au Commissariat de travailler avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien, à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les ordres de gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle, l'importance du bilinguisme et la valeur du respect de la dualité linguistique du Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

L'activité **Services internes** regroupe les activités et les ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des obligations générales de l'organisation. Cette activité inclut les services de gestion et de surveillance, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions, services de gestion des voyages et autres services administratifs.

Le Commissariat figure à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est financé au moyen d'autorisations annuelles.

La nomination du commissaire aux langues officielles se fait après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, pour un mandat de sept ans (renouvelable). Il relève directement du Parlement.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Commissariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Commissariat ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2011–2012.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Commissariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Commissariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Commissariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Commissariat et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Commissariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services de paye et services d'audit sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(e) Avantages sociaux futurs

- i Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Commissariat au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Commissariat découlant du régime. La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(g) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 1 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Commissariat n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	5 ans
Logiciels	3 ans
Véhicules automobiles	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la durée de vie utile de l'amélioration

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Commissariat reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Commissariat pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2012	2011
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	24 479 268	24 934 679
<i>Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(3 200 807)	(3 009 042)
Amortissement des immobilisations corporelles	(624 992)	(775 658)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(10 080)	88 881
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 600 174	(198 839)
Autres	10 860	18 645
	22 254 423	21 058 666
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	101 157	411 359
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(544)	7 708
	100 613	419 067
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	22 355 036	21 477 733

(b) Rapprochement des autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2012	2011
Crédit 20 – Dépenses du programme	21 042 044	19 821 924
Législatif – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 272 164	2 225 010
Législatif – Dépenses du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	1 692	192
	23 315 900	22 047 126
Périmées : Fonctionnement	(960 864)	(569 201)
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	-	(192)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	22 355 036	21 477 733

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
Notes complémentaires aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Commissariat :

(en dollars)	2012	2011
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	63 703	74 009
Crédoiteurs – parties externes	979 553	1 037 478
Total des crédoiteurs	1 043 256	1 111 487
Charges à payer	785 235	442 206
Total des crédoiteurs et des charges à payer	1 828 491	1 553 693

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Commissariat participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Commissariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2011–2012, les charges s'élèvent à 1 633 686 \$ (1 561 957 \$ en 2010–2011), soit environ 1,8 fois (1,9 fois en 2010–2011) les cotisations des employés.

La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répendant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Commissariat verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2011–2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en dollars)	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	3 112 185	2 913 346
Charge pour l'exercice	303 107	389 907
Prestations versées pendant l'exercice	(1 903 281)	(191 068)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	1 512 011	3 112 185

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
Notes complémentaires aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Commissariat :

(en dollars)	2012	2011
.	138 432	90 007
Débiteurs – parties externes	2 583	2 962
Avances aux employés	3 500	3 700
Total des débiteurs et des avances	144 515	96 669

7. Immobilisations corporelles

Coût (en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Solde de clôture
Machines et matériel	456 513	61 877	-	518 390
Matériel informatique	3 575 238	5 015	(426 942)	3 153 311
Mobilier	1 029 798	8 580	-	1 038 378
Logiciels informatiques	652 665	25 685	-	678 350
Véhicules automobiles	30 630	-	-	30 630
Améliorations locatives	1 407 352	-	-	1 407 352
	7 152 196	101 157	(426 942)	6 826 411

Amortissement cumulé (en dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Solde de clôture
Machines et matériel	416 039	38 568	-	454 607
Matériel informatique	2 926 177	266 338	(425 923)	2 766 592
Mobilier	909 962	76 710	-	986 672
Logiciels informatiques	549 165	46 454	-	595 619
Véhicules automobiles	18 233	4 376	-	22 609
Améliorations locatives	1 019 501	192 546	-	1 212 047
	5 839 077	624 992	(425 923)	6 038 146

Valeur comptable nette (en dollars)	Solde d'ouverture		Solde de clôture
Machines et matériel	40 474		63 783
Matériel informatique	649 061		386 719
Mobilier	119 836		51 706
Logiciels informatiques	103 500		82 731
Véhicules automobiles	12 397		8 021
Améliorations locatives	387 851		195 305
	1 313 119		788 265

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2012 s'élève à 624 992 \$ (775 658 \$ en 2011).

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Obligations contractuelles

Le Commissariat a des obligations dans les exercices ultérieurs qui proviennent du cours normal de ses activités. Ces obligations comprennent la location de matériel, des contrats de service ainsi que l'obligation au titre des prestations de décès tel qu'expliqué ci-après.

Les employés du Commissariat sont admissibles à un régime d'indemnisation des accidents du travail partout au Canada, lequel est administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). En tant qu'administrateur du régime, RHDCC peut imputer au Commissariat sa quote-part des indemnités engagées aux termes de ce régime. Le Commissariat inscrit la somme redevable à RHDCC comme charge et l'impute contre les autorisations de l'exercice au cours duquel la somme est facturée.

En avril 2002, le décès d'une employée a entraîné le versement de prestations de décès dans le cadre du régime d'indemnisation des accidents de travail. Des prestations totalisant environ 700 000 \$, incluant des frais d'administration au taux de 20%, seront versées par le Commissariat à RHDCC aux termes de ce régime. En 2011–2012, la charge du Commissariat relativement à ces prestations s'élève à 44 171 \$ (43 142 \$ en 2010–2011). Il est estimé que le Commissariat versera à RHDCC environ 223 000 \$ au cours des cinq prochaines années.

(en dollars)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	119 230	58 030	48 172	46 441	44 665

9. Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, le Commissariat peut être impliqué dans diverses procédures judiciaires. Quelques-unes de ces procédures peuvent occasionner des obligations financières si certaines éventualités surviennent. Si ces éventualités sont probables et qu'une estimation raisonnable de la perte est réalisable, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Aucun élément de passif éventuel associé au Commissariat aux langues officielles n'est constaté dans les états financiers du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Commissariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Commissariat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail, services d'audit et services de paye. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat:

(en dollars)	2012	2011
Locaux	1 775 377	1 752 052
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 318 830	1 129 490
Services d'audit	98 000	118 000
Services de paye	8 600	9 500
Total	3 200 807	3 009 042

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2012	2011
Débiteurs – autres ministères et organismes	138 432	90 007
Créditeurs – autres ministères et organismes	63 703	74 009
Charges – autres ministères et organismes	3 176 719	3 066 414

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
Notes complémentaires aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités du Commissariat décrite à la note 1 et sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées par les activités de programme, par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Protection des droits linguistiques	Promotion de la dualité linguistique	Services internes	Total 2012	Total 2011
(en dollars)					
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux des employés	6 577 764	5 525 937	5 402 771	17 506 472	16 841 408
Services professionnels et spéciaux	392 831	590 424	1 916 917	2 900 172	3 826 304
Locaux	639 136	585 874	550 367	1 775 377	1 752 052
Transport et télécommunications	100 685	308 622	479 225	888 532	908 726
Amortissement des immobilisations corporelles	224 997	206 247	193 748	624 992	775 658
Réparation et entretien	-	28 556	290 878	319 434	330 831
Petits équipements, fournitures et approvisionnements	26 504	47 772	183 847	258 123	236 498
Communications et impression	12 495	86 039	29 367	127 901	180 014
Location et autres	3 659	5 122	69 484	78 265	83 188
Coût de fonctionnement net	7 978 071	7 384 593	9 116 604	24 479 268	24 934 679

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Modification comptable

En 2011–2012, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Les changements principaux aux états financiers du Commissariat sont décrits ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées sur une base rétroactive et les informations comparatives pour 2010–2011 ont été redressées.

La dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'état de la situation financière. Pour accompagner ce changement, le Commissariat présente maintenant un état de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir.

Le financement du gouvernement, ainsi que le crédit lié aux services fournis gratuitement par d'autres ministères, sont maintenant constatés dans l'état des résultats et de la situation financière nette sous le « coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement ». Par le passé, le Commissariat constatait ces transactions directement dans l'état de l'avoir du Canada. Ce changement eu pour incidence de réduire le coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement qui se chiffrait à 25 550 163 \$ en 2011–2012 (24 440 212 \$ en 2010–2011).

(en dollars)	2011 Avant ajustement	Effet de la modification	2011 Redressé
État des résultats et de la situation financière nette:			
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	-	21 512 903	21 512 903
Variation du montant à recevoir du Trésor	-	(81 733)	(81 733)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	-	3 009 042	3 009 042

13. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.